



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **10 février 2022**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **4 février 2022**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Fatma FARTAS à Nadia LAKEHAL
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Nacera ALLEM à Carlos PEREIRA
Maoulida M'MADI à Nordine GASMI
Christine BERTIN à Sacha FORCA
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Mustapha USTA

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet :

Subventions fonds associatif local (FAL) et fonds projets habitants (FPH) - Année 2022

V_DEL_220210_33

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220210-V_DEL_220210_33-DE

Rapport de Madame MOSTEFAOUI,**Mesdames, Messieurs,**

Afin de permettre au tissu associatif local et aux habitants constitués en collectifs de réaliser des projets dans les quartiers prioritaires, des crédits spécifiques de la Politique de la Ville interviennent en complément des moyens de droit commun pour deux actions, à savoir :

- le Fonds Associatif Local (FAL), destiné à soutenir des projets d'associations émergentes ;
- le Fonds Projets Habitants (FPH), destiné à soutenir des projets de collectifs d'habitants appuyés par des associations structurantes du territoire qui interviennent en qualité de porteurs financiers.

En 2022, sont identifiés 65 000 € de l'État à la Ville au titre des Fonds Associatif Local et Projets Habitants. La Ville alimente également pour sa part l'enveloppe globale à hauteur de 17 000 €. L'enveloppe totale est donc de 82 000€.

Les aides accordées aux associations et collectifs d'habitants par la commission FAL FPH du 20 janvier 2022 sont détaillées dans la liste présentée ci dessous.

Association	Projet	Montant Attribué
Délégation du Rhône des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD69)	Résistance, déportation, les enfants et les femmes sous le régime nazi	650 €
Les Voisins solidaires	Journée internationale des droits des femmes	2 500 €
Association culturelle Ougarit	Trois sorties pour les enfants	1 200 €
Bâtir Ensemble	Les femmes du Sud	1 000 €

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver le tableau des aides accordées lors de la commission du mois de janvier 2022 ;
- ▶ de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du BP 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le



ID : 069-216902569-20220210-V_DEL_220210_33-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations vaudaises et les initiatives des habitants ;

Entendu le rapport présenté le 10 février 2022 par Madame Myriam MOSTEFAOUI, sixième adjointe, déléguée à la Vie associative et au Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'approuver le tableau des aides accordées lors de la commission du mois de janvier 2022 ci-dessous ;

Association	Projet	Montant Attribué
Délégation du Rhône des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD69)	Résistance, déportation, les enfants et les femmes sous le régime nazi	650 €
Les Voisins solidaires	Journée internationale des droits des femmes	2 500 €
Association Culturelle Ougarit	Trois sorties pour les enfants	1 200 €
Bâtir Ensemble	Les femmes du Sud	1 000 €

► de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du BP 2022.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 février 2022.

Pour extrait conforme,

#signature#